

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Katherine Rochette, Nicole Kisisa, Gnahoua Zoabli, Fabienne Germeil, Pascale Lidji, Raymonde Gomis, Gaël Bichotte, Nathalie Vassilaros

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

David Hamel, Jean-Philippe Viau, Catherine Chayer

REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Ève Dell'Aniello

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
3. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Ève Dell'Aniello, appuyée par madame Pascale Lidji (<u>CCSÉHDAA/22-05/01</u>).
4. Adoption du procès-verbal du 19 avril 2022	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 19 avril 2022 est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Ève Dell'Aniello (<u>CCSÉHDAA/22-05/02</u>).

5. Consultation

- 5.1. Consultation sur les Objectifs, Principes et Critères de répartition des allocations entre les établissements (OPC) et pour la détermination des besoins

Madame Anne-Lyse Levert introduit messieurs Ian Gagnon et Marc Lafontaine, respectivement directeur du Service des ressources financières et directeur adjoint du Service des ressources financières du CCSÉHDAA. Messieurs Gagnon et Lafontaine se présentent et remercient les membres du CCSÉHDA pour leur accueil.

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>groupes à effectifs réduits. On paye un enseignant, par exemple, pour avoir dix élèves en classe Communication mais ils n'ont pas nécessairement d'accompagnement en classe. Madame Levert ajoute qu'il y a une organisation à l'interne pour reconnaître les élèves qui sont identifiés par le ministère présentement et pour reconnaître un certain nombre d'heures à l'école.</p> <p>Monsieur Lafontaine présente plus spécifiquement la répartition dans une école.</p> <p>Un membre mentionne que les élèves HDAA, avant d'être des enfants à besoins particuliers, sont d'abord au CSSMB. Il soutient qu'il doit y avoir un budget de base et qu'il y aura plus tard un budget spécial adaptatif. Il demande si le CSSMB contribue. Monsieur Gagnon mentionne qu'on a des allocations de base. La majorité sont déployées directement dans les écoles. Cet argent est alloué pour les divers besoins des élèves. Par contre, on a des élèves qui ont des besoins plus particuliers et grandissants. On a des allocations supplémentaires qui viennent bonifier le service qui est déjà offert. Monsieur le directeur assure que le CSSMB est proactif et qu'il n'est pas à la remorque du financement du ministère. Le CSSMB va de l'avant pour répondre aux besoins de tous les élèves dont les élèves HDAA. On n'attend pas le financement. On bonifie le modèle TES à même des mesures centralisées pour répondre aux besoins des élèves. Madame Levert rappelle avoir dit, lorsqu'elle a présenté les processus de classement, qu'on organisait les groupes en fonction des besoins des élèves. Pour 2022-2023, elle ouvre 13 classes supplémentaires malgré la décroissance de la clientèle. Cela veut dire que des classes nécessitent des heures TES parmi ces 13 classes. Elle mentionne que cela vient avec la clientèle. Elle ajoute que toutes ces classes ont un effectif réduit. Elle soutient que cela signifie des coûts et que le budget octroyé par le ministère est amplement dépassé parce qu'on y va vraiment en fonction du besoin des élèves. Le CSSMB absorbe la balance si le montant de l'allocation est dépassé. Madame Levert relate que l'ouverture d'une classe langage vient avec un enseignant pour dix élèves avec 15 heures TES. Madame Levert indique ouvrir environ 8 ou 10 classes TSA qui viennent avec 30 heures TES. Elle ajoute que cela vient avec un ration de sept élèves pour deux adultes. Madame Levert soutient que cela amène des coûts mais</p>

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

de compte des directions d'établissement au ministère par l'entremise du CÉ. Les financements octroyés sont très régis. Monsieur Lafontaine dit savoir que beaucoup de demandes sont faites, à l'école John-F.-

d'ajustement au niveau des allocations ÉHDAA est possible. Madame Levert mentionne que, lors des années antérieures, une présentat

**Centre
de services scolaire**

Marguerite-Bourgeoys

Québec

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

**Centre
de services scolaire**

Marguerite-Bourgeoys

Québec

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

**Centre
de services scolaire**

Marguerite-Bourgeoys

Québec

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	Un membre remercie la présidence et les membres du CCSÉHDAA pour le travail ayant été abattu. Elle souligne qu'elle aurait aimé que la prochaine rencontre se tienne en présentiel. Monsieur Zoabli remercie les membres du CCSÉHDAA et soutient avoir vécu une belle expérience. Il ajoute qu'il désire rendre au CSSMB le centième de ce qu'il a apporté à son enfant. Il évoque un travail de collaboration avec l'école. Madame Levert remercie monsieur Zoabli pour ses nombreuses bonnes idées et pour sa constante attitude positive.
10. Levée de la séance	La séance du CCSÉHDAA du 10 mai 2022 est levée à 20 heures 45.

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>